

Initiatives parlementaires

• (1805)

Mes propres fils, qui sont nés sur une terre fort éloignée de leurs grands-parents biologiques, ont été privés de ces relations spéciales que l'on peut nouer avec un grand-parent, et ils reconnaissent encore cette perte même une fois devenus adultes.

Alors même que les tendances familiales de cette fin de siècle se maintiennent et que les déplacements à l'échelle planétaire créent des distances entre les familles naturelles, les grands-parents vont vivre loin de leurs familles biologiques, à cause du divorce ou de la distance, tout comme leurs petits-enfants d'ailleurs. Il se peut que, pour de nombreux enfants, les grands-parents soient la seule source de stabilité.

Certes, la nouvelle famille reconstituée peut créer de nouvelles possibilités pour les grands-parents multiples, et il faut savoir les saisir. Mais, quels que soient les scénarios, ceux d'entre nous qui se souviennent de leurs grands-parents ou les ont encore savent que leur rôle est incontestable, leur sagesse précieuse et leur expérience de conteurs d'histoires une source inépuisable d'enseignements. Ils lient le passé au futur et procurent à notre monde fragmenté un sentiment de continuité, de tradition et d'appartenance.

Les grands-parents ont bâti et façonné le monde d'aujourd'hui et si nous, les parlementaires, manifestons la gratitude et la volonté voulues, nous pouvons faire en sorte qu'ils participent au monde de demain. Je propose donc que nous reconnaissons l'apport incommensurable des grands-parents dans nos existences en créant une journée nationale des grands-parents.

[Français]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, je m'adresse à cette Chambre pour la deuxième fois sur un projet de loi déclarant une journée nationale des grands-parents pour l'ensemble du Canada. À l'instar de ma collègue de Mission—Coquitlam, je me permets également de saluer les personnes âgées, les grands-parents qui sont dans la galerie en haut.

Le projet de loi C-259, présenté par ma collègue, est le suivant:

qu'il est de notoriété que les grands-parents sont l'assise de l'organisation des familles et les architectes de notre bien-être futur;

qu'il sied d'encourager tous les Canadiens, mais surtout les enfants et les petits-enfants, à se souvenir de leurs grands-parents et à leur rendre hommage;

que la population canadienne souhaite honorer tous les grands-parents et reconnaître leur contribution à la vie canadienne;

Il est proposé que le deuxième dimanche de septembre de chaque année soit déclaré journée nationale des grands-parents pour l'ensemble du Canada.

En tant que représentant pour les organismes du troisième âge pour l'opposition officielle, j'ai constaté que mon intervention précédente, appuyant un projet de loi presque similaire, déclarant une journée nationale des grands-parents, a sensibilisé plusieurs aînés de mon comté d'Argenteuil—Papineau ainsi que plusieurs aînés à travers le Canada, dont le groupe des aînés de Colombie-Britannique dont fait partie ma collègue.

Il est primordial de reconnaître la place des grands-parents dans notre société, car nous constatons que plusieurs organismes,

personnes ou tout simplement thèmes ont eu droit à des journées de reconnaissance pour souligner la présence de ces organismes et leur importance. Ce projet de loi C-259 donne enfin une place déterminante aux personnes âgées, car le rôle qu'elles ont à jouer est d'une très grande importance pour les petits-enfants.

Cependant, pour remplir adéquatement ce rôle, le gouvernement doit assurer aux personnes âgées un minimum de bien-être économique. La sécurité financière des aînés est essentielle à la sauvegarde de leur autonomie. La situation économique des aînés nous démontre qu'il ne faut pas réduire le déficit sur le dos des plus démunis. Je vous réfère encore une fois au rapport du Conseil consultatif national sur le troisième âge, qui nous indique que les revenus disponibles des aînés ne sont pas très élevés.

En tant que représentant pour les organismes du troisième âge, j'ai toujours eu à cœur de m'assurer que le gouvernement ne pénalise pas les personnes âgées. D'ailleurs, je suis intervenu récemment dans le débat entourant le projet de loi C-54, qui touche particulièrement aux pensions des aînés, soit par le Régime de pensions du Canada ou par le programme de la sécurité de la vieillesse. Nous du Bloc avons proposé une série d'amendements visant à protéger les personnes âgées qui, autrement, seraient pénalisées par le projet de loi C-54. Malheureusement, le gouvernement ne les a pas retenus.

• (1810)

J'ai proposé entre autres que la Société canadienne des postes ne puisse avoir accès aux renseignements personnels fournis au gouvernement par les prestataires. J'ai également proposé un amendement afin que le ministre soit obligé de remettre les sommes versées en trop lorsqu'il s'agit d'une erreur administrative.

De plus, le Bloc québécois a proposé un amendement afin que soit rétablie la prescription d'un an pour ce qui est des sommes versées en trop par le gouvernement au niveau des pensions de la sécurité de la vieillesse qui n'ont pas une cause frauduleuse.

La prescription actuelle est d'une durée de cinq ans, ce qui veut dire que le gouvernement peut réclamer des sommes qu'il a versées en trop dans ce laps de temps. D'ailleurs, je suis intervenu hier en cette Chambre concernant le projet de loi C-54 afin d'expliquer la série d'amendements que le Bloc québécois a proposés. Le projet de loi a été adopté en ne tenant pas compte des amendements proposés par le Bloc québécois, l'opposition officielle.

J'appuie le projet de loi C-259, car il tient compte de l'apport des grands-parents pour notre société. Cependant, il ne faut jamais oublier la situation économique des aînés tous les jours de l'année afin qu'ils puissent être en mesure d'assumer pleinement leur rôle de grands-parents.

Nous devons reconnaître la contribution, même de façon symbolique, de nos ancêtres. Par ce projet de loi C-259, nous reconnaissons également les relations qu'ils maintiennent avec leurs petits-enfants. Nous sommes évidemment tous conscients de l'éclatement de la famille traditionnelle.

Je suis aussi intervenu récemment concernant le projet de loi C-232, Loi modifiant le divorce. Ce projet de loi vise à soustraire les grands-parents de l'obligation d'obtenir une autorisation